

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-057

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	09/12/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	09/12/2024
Présents : 17		
Votants : 17 + 2 pouvoirs		

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno GACHET Roger -

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - Mme PEREZ Stéphanie - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle - PAVIET Laura -

Excusés :

Mrs. MICHELLAND Bruno (pouvoir à BAZIN Josyane) - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GENON Marie - LEGRAND Alexandra (pouvoir à GENON Hervé)

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : Commande d'une étude pour la révision du PIZ

Le maire explique la nécessité de modifier le règlement du PIZ afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement d'un parking situé au centre bourg de la Commune déléguée de Randens. Il précise la nécessité de lancer une étude modificative partielle. Il indique qu'il serait nécessaire de consulter quatre bureaux d'études compétents dans la réalisation de ces études.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de l'étude pour la révision du PIZ avec quatre bureaux agréés (SARL SOLEAU, Alp'Géorisques, EG SOL et Hydretudes).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire
Hervé GENON

